

Barbuise infos...!

COMMUNE de BARBUISE

**Bulletin d'informations
municipales N° 40
Juin 2019
1er janvier 2019 au 30 juin 2019**

mairie.barbuise@wanadoo.fr



Au sommaire:

- Délibérations de votre conseil municipal depuis le 1^{er} janvier 2019 (pages 1, 2 & 3).
- Téléphone et internet (page 3).
- Compte de gestion, compte administratif 2018 et situation financière de notre commune au 31 déc. 2018 (pages 3, 4 & 5).
- Affectation des résultats financiers 2018 au budget primitif 2019 (page 5).
- Etat de la dette de votre commune au 31 déc. 2018 (page 6).

- Budget primitif 2019 (pages 6, 7 & 8).
- Fiscalité communale et intercommunale (page 8 & 9).
- Nouveau, chèquiers loisirs jeunes (page 9)
- Pompiers, frelons et autres Hyménoptères (pages 9,10 & 11).
- Retour sur l'activité de nos associations (pages 11 & 12).
- Bravo et merci (page 12).
- Bienvenue parmi nous, (page 12).
- Tous nos vœux de Bonheur (page 12)
- Baptêmes civils (page 12).
- Félicitations aux heureux parents (page 12).
- Adieux et sincères condoléances (page 12).



Ouverture de votre mairie, pendant les vacances

Pendant tout le mois d'août votre mairie sera ouverte aux horaires suivants :

Les mercredis de 15h.00 à 18h.30

Les samedis de 09h.30 à 11h.30 sauf le samedi 17
(pas d'ouverture les lundis) En cas d'urgence : 06 08 93 72 69.



Soyez toujours informés...!

Pour recevoir régulièrement, via internet, les informations relatives à notre commune (comptes rendus de réunions, manifestations, alertes météo, etc..) il vous suffit de nous transmettre votre demande en nous adressant un message à : mairie.barbuise@wanadoo.fr.



Réunions et décisions de votre Conseil Municipal depuis le 1^{er} Janvier 2019

Séance du 22 février 2019:

- **Approbation du compte rendu de la séance du 14 décembre 2018** : Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, approuve le compte rendu de la séance du 14 décembre 2018.
- **Assistance technique apportée aux communes par le conseil départemental de l'Aube** : Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres décide, de l'adhésion de la commune de Barbuise à l'assistance technique en matière de voirie apporté par les services du département, et approuve les conditions financières de cette prestation fixées comme suit :
 - ◇ Missions régulières : 70% par rapport au poids démographique, soit pour 2019, 0.45 € par habitant, 30% par rapport à la longueur de la voirie communale, soit 20.00 € par km, soit pour une année complète, une contribution de 376.67 € (chiffre de la population Insee 31 dec. 2018).
 - ◇ Missions occasionnelles : 5 % du montant H.T des travaux réalisés.
- **Groupement de commandes pour la passation de marchés publics de travaux d'entretien de voirie** : Le conseil municipal, approuve l'adhésion de la commune de Barbuise au groupement de commandes afin de bénéficier des

dispositions des marchés mutualisés de travaux d'entretien de voirie passés par le département de l'Aube.

- **Sécurisation de la circulation routière dans le hameau de Courtavant** : Le maire rappelle que :
 - ◇ Conformément à la délibération du 14 décembre, la vitesse des véhicules de plus de 3.5 T sera limitée à 30 km/h dans les rues de Courtavant.
 - ◇ Conformément à la délibération du 8 juin 2018, la réalisation de deux plateaux surélevés sur la RD 52 sera inscrit au budget primitif 2019 pour contraindre tous les véhicules à ralentir dans la traversée de Courtavant.
 - ◇ Que la circulation Route de Liours est particulièrement dangereuse (vitesse des véhicules, absence de bordures) et nécessite de réfléchir, dès à présent avec tous les services concernés, à un projet de sécurisation. Dans l'attente de ces travaux d'envergure il propose d'améliorer l'éclairage public et de réfléchir avec les services du département à la pose de stops au carrefour avec la rue de Cournoue.
- **Renforcement de l'éclairage public** : Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, accepte les renforcements d'éclairage public comme suit :
 - ◇ Route de Liours : Densification et rénovation de l'éclairage public, pose d'un luminaire à chaque poteau, Changement de tous les appareils d'éclairage par des appareils Leeds.
 - ◇ Rue des Grèves : Les luminaires récents déposés Route de Liours seront installés aux lieux et places des appareils obsolètes de cette rue.
 - ◇ Rue G. Lapierre : Pose d'un luminaire supplémentaire.
 - ◇ Rue Garnier : extension du réseau et pose de deux

luminaires afin de desservir les constructions nouvelles .

- **Modification des statuts de la Communauté de Communes du Nogentais** : Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, accepte les modifications de statuts de la Communauté de Communes du Nogentais.
- **Pouvoir donné au maire pour le remplacement d'un agent momentanément absent** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, autorise son maire à signer les contrats de travail pour remplacer un fonctionnaire ou un agent non titulaire momentanément indisponible.
- **Réforme de la fonction territoriale, indemnités du maire et des maires-adjoints** : suite à la circulaire du 9 janvier 2019, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres, décide de rémunérer les élus sur la base de l'indice 1027 de la fonction publique, à compter de 1er janvier 2019. Ce changement d'indice se traduit par une augmentation totale et annuelle des indemnités d'élus de 65.88 €.
- **Compte rendu de la commission bâtiments et patrimoine** : Monsieur Sylvain GRANGÉ, maire adjoint, rapporteur, donne un compte rendu de la commission Bâtiments et patrimoine du 20 janvier 2019.
- **Reprise de la location d'une partie des parts communales par Melle Renon** : Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres, émet un avis favorable à la reprise des parts communales louées à Mr RENON Hervé par sa fille Melle RENON Laurie, sous réserve que cette dernière possède la capacité et l'autorisation d'exploiter, délivrée par les services compétents.

Séance du 29 mars 2019 :

- **Approbation du compte rendu de la séance du 22 février 2019** : Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve le compte rendu de la séance du 22 février 2019.
- **Vote du compte de gestion 2018** : Le compte de gestion étant en tous points identique au compte administratif, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, vote le compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal (voir page 3).
- **Vote du compte administratif 2018** : Conformément au code des Collectivités, hors la présence du maire, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents vote le compte administratif 2018 (voir résultats pages 3, 4 & 5).
- **Affectation des résultats 2018 au budget primitif 2019** : Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, affecte les résultats 2018 au budget primitif 2019 comme suit :
 - ◇ Excédent global cumulé au 31/12/18 : 153 869.08 €
 - ◇ Affectation à l'autofinancement : 33 215.64 €
 - ◇ Affectation au fonctionnement : 120 653.44 €(voir détails page 3)
- **Etat de la dette communale au 31 dec. 2018** : Le Conseil Municipal prend acte de l'état de la dette de la commune au 31 déc. 2018 (voir détails page 6).
- **Bilan des cessions et des acquisitions immobilières** : Le Conseil municipal prend acte de l'absence d'acquisition et des cessions immobilières pour l'année 2018.
- **Indemnité du receveur municipal** : Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% à Monsieur Jean-Marc BURGE, receveur municipal.

Séance du 05 avril 2019 :

- **Vote des taux d'imposition pour 2019** : Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, vote les taux d'imposition 2019 comme suit :
 - ◇ Taxe d'habitation : 16.70 %
 - ◇ Taxe foncière / propriétés bâties : 15.53 %
 - ◇ Taxe foncière / propriétés non bâties : 15.30 %
 - ◇ Contributions foncières des entreprises : 17.02 %(Voir détails pages 8 et 9)

- **Vote du budget primitif 2019** : Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, vote le budget primitif 2019 (voir détails pages 6,7,et 8).
- **Vote du plan de financement des plateaux surélevés de Courtavant** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, vote le plan de financement suivant pour la réalisation des plateaux surélevés pour ralentir la vitesse des véhicules aux entrées de Courtavant :
 - ◇ Montant total estimé des travaux : 15 180.00 € HT
 - ◇ Subvention sollicitée : 3 795.00 €
 - ◇ Montant des travaux T.T.C. : 18 216.00 €
 - ◇ Fonds propres de la commune : 14 221.00 €
- **Changement de 3 fenêtres sur le bâtiment mairie-école** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres approuve le changement de trois fenêtres vétustes sur le bâtiment Mairie/école et accepte le devis de la SARL GRAVÉ qui se propose de réaliser ce chantier pour un montant de 3 229.30 T.T.C.

Séance du 23 mai 2019 :

- **Approbation des comptes rendus des séances du 29 mars et du 05 avril 2019** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres approuve les comptes rendus des séances du 29 mars et du 05 avril 2019.
- **Examen du devis pour la réfection de la toiture de la « salle paroissiale »** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres accepte le devis présenté par la société de rénovation GRADOS-SALAMAJ qui se propose de réaliser ce travail pour un montant de 2 933.13 € H.T. soit 3 519.74 € T.T.C.
- **Avis du Conseil Municipal sur le projet de Prévention du Risque Inondation (P.P.R.I.) Seine aval** : Le Conseil Municipal, après avoir examiné les cartes, et le règlement annexé, formule ses observations sur le projet de P.P.R.I. présenté par les services de l'Etat.
- **Point sur les travaux en cours et projetés** : Le maire fait le point sur les différents travaux en cours de réalisation ou projetés en 2019

Séance du 28 juin 2019 :

- **Approbation du compte rendu de la séance du 23 mai 2019** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres approuve le compte rendu de la séance du 29 mai 2019.
- **Choix de l'entreprise pour la réalisation des plateaux ralentisseurs à Courtavant** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, retient l'entreprise COLAS NORD-EST 10 600 La Chapelle St Luc, qui se propose de réaliser ce travail pour un montant de 11 955.00 € H.T., soit 14 346.00 € T.T.C.
- **Choix de l'entreprise pour les travaux d'entretien de la voirie communale** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, accepte le devis présenté par l'entreprise SIMON-NET 10 400 Plessis Barbuise, qui se propose de réaliser les travaux d'entretien 2019 sur l'ensemble de la voirie communale pour un montant de 6 400.00€ H.T., soit 7 680.00 € T.T.C.
- **Convention pour la répartition des frais de fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) de Barbuise** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, approuve le projet de convention proposé au 3 communes du R.P.I. pour la répartition des frais liés à la scolarité en maternelle et primaire.
- **Avis du Conseil Municipal sur le Plan Particulier d'Intervention (P.P.I.) de la centrale de Nogent sur Seine** : Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres, formule un avis sur le projet de P.P.I. élargi à toutes les communes situées dans un rayon de 20 km autour de la centrale.
- **Journée «inaugurale» pour la sablière de l'Erable** : Sur proposition de la société A2C Granulats, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, approuve la date du 28 septembre 2019 pour l'organisation d'une céré-

monie officialisant la rétrocession de cet endroit à la commune de Barbuise.

- **Organisation du 14 juillet 2019** : le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, arrête le programme du 14 juillet 2019, organisé en partenariat avec Initiatives Barbuise.
- **Travaux à réaliser pendant les vacances** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, fixe la liste des petits travaux à réaliser pendant les mois de juillet et août.

- **Avis du conseil municipal sur le projet de déviation de la R.D. 951 par Courtavant** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, émet un avis défavorable au projet de déviation de la R.D. 951 (travaux de Villenauxe la Grande) par les R.D. 40 et R.D.52.
- **Droit de préférence** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, déclare ne pas être intéressé par la vente des parcelles ZO 111 et ZP 51.

Téléphone et internet...

Après plusieurs années de dysfonctionnements divers et variés en particulier aux hameaux de Soulaunoy et des Vigneaux, peut-être que nous allons voir la fin de nos difficultés.

Le 23 septembre j'ai rendez-vous avec Monsieur le Directeur Départemental d'Orange. Si tout ne sera pas

réglé, nous connaissons au moins les origines de nos problèmes.

Autre bonne nouvelle : Je viens d'apprendre qu'Orange envisage de remplacer le câble qui relie nos deux hameaux au central de Villenauxe la Grande, câble aux capacités insuffisantes, nécessitant l'utilisation de multiplexeurs, source de fréquentes coupures pour les personnes ne disposant pas d'internet en général les personnes âgées, donc les plus fragiles.....!



Compte de gestion, compte administratif 2018 et situation financière au 31 décembre 2018

Compte de gestion : Le compte de gestion est le document comptable établi par le trésorier de la commune (Mr BURGUE, Percepteur de Nogent/Seine). Ce document reprend toutes les opérations de l'année écoulée tant en dépenses qu'en recettes, ainsi que les résultats des années antérieures. Le compte administratif est le document comptable établi par l'ordonnateur (dans le cas d'une commune par le maire) et qui reprend exactement les mêmes opérations.

Bien évidemment, le compte de gestion et le compte administratif doivent être rigoureusement identiques...et c'est le cas...!

Dépenses de fonctionnement par chapitres

Chap.	Libellé chapitre	Réalisations 2017	Budget voté 2018	Réalisations 2018
2	Déficit d'investissement reporté	-	-	-
11	Charges à caractère général	71 086,05	99 100,00	70 333,29
12	Charges de personnel	91 965,87	102 530,00	93 156,01
14	Atténuation de produits	21 681,00	21 801,00	16 962,00
65	Autres charges de gestion courante	26 660,98	35 550,00	31 501,37
Total des dépenses de gestion des services		211 393,90	258 981,00	211 952,67
66	Charges financières	4 133,05	3 700,00	3 631,96
67	Charges exceptionnelles	147,00	350,00	75,29
22	Dépenses imprévues	-	1 500,00	-
Total des dépenses réelles		215 673,95	264 531,00	215 659,92
23	Virement vers la section d'investis.	-	41 684,08	-
42	Opér. d'ordre de transfert entre sections	1 542,00	7 042,00	5 542,00
Total des prélèvements au profit de la section d'investissement		1 542,00	48 726,08	5 542,00
Récapitulatif dépenses de fonctionnement		217 215,95	313 257,08	221 201,92

Recettes de fonctionnement par chapitres

chap.	Libellé chapitre	Réalisations 2017	Budget voté 2018	Réalisations 2018
OO2	Excédent de fonctionnement reporté	101 651,35	102 064,77	102 064,77
13	Atténuation de charges	667,00	-	-
70	Produits de gestion courante	24 846,63	20 100,00	19 318,54
73	Impôts locaux	159 519,59	157 726,00	161 990,51
74	Dotations subventions	79 591,85	70 570,00	74 376,81
75	Autres produits de gestion courante	11 762,31	12 200,00	12 483,78
Total gestion des services		276 387,38	260 596,00	268 169,64
76	Produits financiers	2,25	-	2,55
77	Produits exceptionnels	1 009,55	4 000,00	1 234,04
42	Opérations de transfert entre sections	-	-	3 600,00
Récapitulatif recettes 2018		277 399,18	264 596,00	273 006,23
Récapitulatif recettes avec excédents antérieurs		379 050,53	366 660,77	375 071,00

Récapitulatif de la section de fonctionnement au 31 déc. 2018		
Dépenses et recettes 2018	Budget voté 2018	Réalisations 2018
Recettes	264 596,00	273 006,23
Recettes + excédent reporté	366 660,77	375 071,00
Dépenses	309 257,08	221 201,92
Excédent de clôture global	57 403,69	153 869,08
Excédent de clôture de l'exercice		51 804,31

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017 était de 59 727.23 €, Cette baisse d'environ 8 000.00 € est en grande partie liées aux dépenses de personnel notamment fin du contrat aidé de l'ATSEM ce qui induit plus de cotisations sociales et moins de recettes (fin de remboursement d'une partie des salaires)

Opérations d'investissement 2018					
Opérations		Prévisions	Réalisations	Restes à réal.	Suite
17001 Borne de recharge des véhicules électrique	Dépenses	1 800,00	1 800,00	-	Opération terminée.
	Recettes	-	-	-	
17 003 Emplacement bornes de tri	Dépenses	16,00	-	-	Opération terminée
	Recettes	-	-	-	
20014 Changement de véhicule	Dépenses	10 200,00	10 065,82		Opération terminée
	Recettes	-			
10016 Accessibilité 1ere tranche	Dépenses				Opération terminée
	Recettes	5 404,00	5 404,00		
17005 Accessibilité 2eme tranche (école maternelle)	Dépenses	59 200,00	12 533,19	46 666,81	Opération à reporter en 2019
	Recettes	6 780,00	2 034,00	4 746,00	
17006 imprimante Laser	Dépenses	700,00	699,60		Opération terminée
	Recettes	-			
20015 Plan local d'urbanisme	Dépenses	8 000,00	1 320,00	6 680,00	Opération à reporter en 2019
	Recettes	-			
18001 Travaux sur bâtiments scolaires	Dépenses	16 000,00	14 887,32		Opération terminée
	Recettes	3 000,00	4 342,14		
18002 Travaux pour écoulement eaux pluviales rte de Liours	Dépenses	4 600,00	4 140,00		Opération terminée
	Recettes	-	-		
18003 Mise à niveau horizon village	Dépenses	2 000,00	1 913,15		Opération terminée
	Recettes	-			
18004 Aménagement cour de l'école maternelle	Dépenses	7 500,00	7 043,40		Opération terminée
	Recettes	-	-		
18005 Aménagement jardin du souvenir columbarium	Dépenses	3 000,00	-		Opération à réinscrire en 2019
	Recettes	-	-		
18006 Achat de matériel informatique	Dépenses	1 500,00	659,78		Opération terminée
	Recettes	-	-		
40016 travaux voirie soulau-noy	Dépenses	9 018,92	4 680,00		Opération terminée
	Recettes	5 675,00	5 386,00		
Total dépenses opérations		123 534,92	59 742,26	53 346,81	
Total recettes opérations		20 859,00	17 166,14	4 746,00	

Compte administratif 2018 : Dépenses non affectées aux opérations				
Chap.	Libelles	Prévisions	réalisations	restes
16	Emprunts et dettes assimilées	13 800,00	13 671,84	128,16
1641	Emprunts remboursement capital	13 800,00	13 671,84	128,16
O40	Opérations d'ordre de transfert entre section	3 600,00	3 600,00	-
192	Plus ou moins values sur cession immobilières	3 600,00	3 600,00	-

Total des dépenses réelles		140 934,92	77 014,10
D 001	Report déficit résultat année N-1	8 823,89	8 823,89
Total des dépenses de fonctionnement		149 758,81	85 837,99

Compte administratif 2018 : Recettes non affectées aux opérations

Chap.	Libellés	Prévisions	réalisations	restes
10	Immobilisations corporelles	76 813,81	75 177,16	<i>1 636,65</i>
10222	FCTVA	16 500,00	15 863,35	636,65
10223	TLE	1 000,00	-	1 000,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	59 313,81	59 313,81	-
20	Immobilisations incorporelles	4 680,00	4 680,00	-
Total des opérations financières		81 493,81	79 857,16	<i>1 636,65</i>
Total des recettes réelles		102 352,81	97 023,30	
21	Virement de la section de fonctionnement	41 684,08	-	<i>41 684,08</i>
40	Opérations d'ordre de transfert (amortissement)	7 042,00	5 542,00	- <i>2 500,00</i>
21571	Matériel roulant	-	4 000,00	- <i>4 000,00</i>
281531	Réseaux eau potable	928,00	928,00	-
281534	Eclairage public	2 114,00	614,00	<i>1 500,00</i>
Total des prélèvements de la section de fonctionnement		48 726,08	5 542,00	43 184,08
Total des recettes de l'exercice		151 078,89	102 565,30	

Récap. Section d'investissement 2018	Prévisions	Réalisations
Dépenses d'investissement	140 934,92	77 014,10
report déficit antérieur	8 823,89	8 823,89
Total des dépenses d'investissement	149 758,81	85 837,99
Recettes d'investissement	151 078,89	102 565,30
Résultat de l'exercice		25 551,20
Résultat au 31 décembre 2018		16 727,31

Situation au 31 décembre 2018 , après report des résultats antérieurs

Dépenses de fonctionnement	221 201,92	
Reprise déficit antérieur	-	
Total dépenses de fonctionnement	221 201,92	
Recettes de fonctionnement		273 006,23
Reprise des excédents antérieurs		102 064,77
Total des recettes de fonctionnement		375 071,00
Résultat de la section de fonct. au 31 déc.		153 869,08
Dépenses d'investissement	77 014,10	
Déficit d'investissement antérieur	8 823,89	
Total des dépenses d'investissement	85 837,99	
Recettes d'investissement		102 565,30
Reprises des excédents antérieurs		-
Total des recettes d'investissement		102 565,30
Resultat de la section d'invest. au 31 déc.		16 727,31
Total des dépenses au 31 décembre	307 039,91	
Total des recettes au 31 décembre		477 636,30
Situation globale au 31 décembre 2018		170 596,39

En résumé, nous avons terminé l'année 2018 avec un excédent d'investissement de 16 727.31 €, un excédent de fonctionnement de 153 869.08 € soit un résultat positif de 170 596.39 € au 31 décembre. Pour mémoire, à la fin 2017, ce résultat était de 152 554.69 €. Cette progression est en partie due aux travaux programmés en 2018 et qui n'ont connu qu'un début de commencement que tardivement. Ceci concerne tout particulièrement la fin des travaux de mise en accessibilité du cimetière et de l'école maternelle. Ces travaux, budgétés à hauteur de 59 200.00 €, ne furent commencés qu'au cours du dernier trimestre et seulement 12 533.19 € furent mandatés sur 2018. Cette opération, ainsi que l'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme, qui traîne en longueur, pour des raisons totalement indépendantes de notre volonté, devront être repris dans les restes à réaliser pour l'année 2019. L'édification du columbarium à l'intérieur du nouveau cimetière fera l'objet d'une nouvelle opération en 2019.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble de ces chiffres, le conseil Municipal, à l'unanimité des ses membres affecte les résultats 2018, conformément au tableau ci-dessous :

Excédent global de la section de fonct. cumulé au 31 déc.2018	153 869,08
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement à exécuter	33 215,64
le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserve (c/ 1068)	-
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R 002)	120 653,44
Total affecté au c/ 1068 :	33 215,64
Déficit global cumulé au 31 décembre 2018	-
Déficit à reporter (ligne 002)	-
Excédent d'investissement à reporter (ligne 002)	16 727,31

Les 33 215.64 €, destinés à la couverture de l'autofinancement, sont le résultat de la somme des dépenses restant à réaliser sur les programmes d'investissement commencés mais non achevés soit : 46 666.84 € pour l'accessibilités + 6 680.00 € pour le PLU, desquels sont retranchés 3 403.86 € de recettes attendues et les 16 727.31€ d'excédent d'investissement.

Etat de la dette de votre commune au 31 décembre 2018

Années	Objet	Organisme	Durée en années	Taux	Dette à l'origine	Dette au 31/12/2018	Annuités		
							Capital	intérêts	Total
2011 fin le 20/04/2026	Salle Polyva- lente	CRCA	15	3,72%	173 000,00	88 976,63	10 104,19	3 545,93	13 650,12
TOTAUX						88 976,63	10 104,19	3 545,93	13 650,12

Endettement : Eléments de comparaison entre Barbuise et les com-		
Montant de la dette par hab.	Barbuise	193,85 €
	Communes du département	408,00 €
	Communes de la Région	453,00 €
	Communes de France	525,00 €
Montant de l'annuité par hab.	Barbuise	29,74 €
	Communes du département	73,00 €
	Communes de la Région	76,00 €
	Communes de France	85,00 €
<i>Chiffres communiqués par les services du ministère des finances</i>		

Taux d'endettement

Le taux d'endettement est le rapport entre le montant de la dette et les recettes de fonctionnement sans les reports

Barbuise : 32.6%

Communes françaises : 82.3%

Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est le rapport entre l'encourt de la dette et l'auto-financement disponible:

Barbuise : entre 8 et 9 mois

Communes Françaises : entre 5 et 6 ans

Budget primitif 2019

Le budget primitif est élaboré en fonction :

- Des budgets votés l'année précédente et des réalisations effectives au 31 décembre. Les dépenses et les recettes sont analysées article par article.
- Des besoins de financement indispensables pour achever les opérations d'investissement commencées l'année précédente
- Des décisions prises dans les mois qui précèdent (inscription des travaux déci-

dés).

- Des projets proposés par les différentes commissions municipales (bâtiments, environnement/fleurissement, bois et plantations, voirie, etc....),
- Des événements et de l'actualité,
- Des dispositions réglementaires (loi de finance, obligations légales ...),
- De l'avis de l'ensemble des conseillers municipaux après le vote du compte administratif qui permet à toutes et à tous de connaître de façon très précise la situation financière de notre collectivité. Je présente alors le projet de budget pour l'année avec, dans la mesure du possible, différentes options. Chaque conseiller municipal est alors destinataire d'un exemplaire du projet budgétaire. Lors de la réunion suivante, chaque participant a la possibilité de demander les modifications qui lui paraissent souhaitables.

Voici le budget primitif 2019, voté à l'unanimité de vos conseillers municipaux:

Budget primitif 2019 : dépenses de fonctionnement, par chapitres.

Chap.	Libellé chapitre	Budget 2018	Réal.2018	Vote 2019
2	Déficit d'investissement reporté	-	-	-
11	Charges à caractère général	99 100,00	70 333,29	99 150,00
12	Charges de personnel	102 530,00	93 156,01	97 690,00
14	Atténuation de produits	21 801,00	16 962,00	21 801,00
65	Autres charges de gestion courante	35 550,00	31 501,37	37 650,00
Total des dépenses de gestion des services		258 981,00	211 952,67	256 291,00
66	Charges financières	3 700,00	3 631,96	3 600,00
67	Charges exceptionnelles	350,00	75,29	450,00
22	Dépenses imprévues	1 500,00	-	1 500,00
Total des dépenses réelles		264 531,00	215 659,92	261 841,00
23	Virement vers la section d'investissement	41 684,08	-	42 843,05
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 042,00	5 542,00	3 500,00
Total des prélèvements au profit de la section d'invest.		48 726,08	5 542,00	46 343,05
Récapitulatif dépenses de fonctionnement		313 257,08	221 201,92	308 184,05

Budget primitif 2019 : Recettes de fonctionnement : Tableau par chapitres

chap.	Libellé chapitre	Vote 2018	Real. 2018.	Vote 2019
OO2	Excédent de fonctionnement reporté	102 064,77	102 064,77	120 653,44
13	Atténuation de charges	-	-	2 000,00
70	Produits de gestion courante	20 100,00	19 318,54	21 550,00
73	Impôts locaux	157 726,00	161 990,51	161 188,00
74	Dotations subventions	70 570,00	74 376,81	63 939,00
75	Autres produits de gestion courante	12 200,00	12 483,78	12 300,00
Total gestion des services		260 596,00	268 169,64	260 977,00
76	Produits financiers	-	2,55	-
77	Produits exceptionnels	-	1 234,04	-
42	Opérations de transfert entre sections	-	3 600,00	
Récapitulatif recettes 2018		260 596,00	273 006,23	260 977,00
Récapitulatif recettes avec excédent antérieurs		362 660,77	375 071,00	381 630,44

Récapitulatif de la section de Fonct. Budget primitif 2019

Dépenses et recettes 2019	Réalisations 2018	Propositions 2019
Recettes	273 006,23	260 977,00
Recettes + excédent reporté	375 071,00	381 630,44
Dépenses	221 201,92	308 184,05
Excédent de clôture global	153 869,08	73 446,39

Pour d'évidentes raisons de prudence budgétaires, nous surévaluons toujours les dépenses et nous minimisons les recettes, malgré cela la section de fonctionnement est votée en suréquilibre de 73 446.46 €. Quelque soient les résultats des prochaines élections municipales, vos élus disposeront d'une marge de manœuvre non négligeable.

Budget primitif 2019 : Section d'investissement

Dépenses et recettes affectées aux opérations

Opérations		Prévisions	Commentaires
17005 Accessibilité 2eme tranche (école maternelle)	Dépenses	59 200,00	Opération engagée en 2018, reportée en 2019.
	Recettes	6 780,00	
20015 Plan local d'urbanisme	Dépenses	8 000,00	Opération engagée en 2018, reportée en 2019.
	Recettes	-	
Plateaux surélevés Courtavant	Dépenses	20 000,00	Opération nouvelle : délib. des 08/06/18, 05/04/19 marché attribué le 28/06/19 pour 14 346.00 €
	Recettes	3 036,00	
Toiture salle paroissiale	Dépenses	3 600,00	Opération nouvelle : Marché attribué par délib. du 23 mai 2019 pour un montant de 3 519.74 €.
	Recettes		
Changement fenêtres/mairie-école	Dépenses	3 300,00	Opération nouvelle : Marché attribué le 05 avril 2019 pour un montant de 3 229.20 €)
	Recettes	-	
Columbarium	Dépenses	2 000,00	Opération nouvelle: Marché passé le 06/04/2019 pour un montant de 1 854.00 €.
	Recettes		
Renforcement éclairage public	Dépenses	5 200,00	Opération nouvelle : travaux acceptés par délib. Du 22 fev.2019 pour un montant de 5 050.00 €
	Recettes		
Matériel bureautique	Dépenses	2 000,00	Opération nouvelle : Provision inscrite afin de palier à une défaillance du matériel en place .
	Recettes		
jeux maternelle ou chalet pour jeux	Dépenses	4 000,00	Opération nouvelle : Provision inscrite, la réalisation se fera avec l'accord des communes du RPI
	Recettes		
Horizon village : Mise à niveau des logiciels	Dépenses	2 200,00	Opération nouvelle : Opération destinée à la mise à niveau des logiciels de gestion communale
	Recettes		
Total dépenses opérations		109 500,00	* Les sommes inscrites ci-dessus sont T.T.C.
Total recettes opérations		9 816,00	

Dépenses non affectées aux opérations

Chap.	Libellés	Prévisions
16	Emprunts et dettes assimilées	10 200,00
Total des dépenses réelles		119 700,00
D OO1	Report déficit résultat année N-1	-
Total des dépenses d'investissement		119 700,00

Au Chapitre 16, figurent les remboursements de la part capital des emprunts en cours. Comme il ne s'agit que de prévisions les sommes sont arrondies à un montant supérieur. Aucune somme n'est inscrite à la ligne D 001 puisque qu'à fin 2018, aucun déficit ne fut constaté en section d'investissement

Recettes non affectées aux opérations			
Chap./ Art.	Libellés	Prévisions	Commentaires
10222	FCTVA	11 300,00	Remboursement de la TVA / dépenses d'investissement et certaines dépenses de fonctionnement (16,404% du T.T.C.)
10223	TLE	2 298,00	Taxe perçue sur constructions nouvelles (délib. du 6/11/15)
1068	Excédent de fonct. capitalisé	33 215,64	Voir affectation des résultats (autofinancement)
Total des opérations financières		46 813,64	
Total des recettes réelles		56 629,64	Total des rec. des opérations et des rec. financières
21	Virement de la section de fonct.	42 343,05	Virement de la section de fonct. Voir ligne 23 dépenses de fonctionnement.
40	Opérations d'ordre de transfert	3 500,00	Dotations aux amortissement de certains travaux
Total des prélèvements de la section de fonct.		46 343,05	
Report excédent d'investissement		16 727,31	Voir compte administratif et affectation des résultats
Total des recettes de l'exercice		119 700,00	

Vue consolidée des sections de fonctionnement et d'investissement		
	Dépenses	Recettes
Dépenses de fonctionnement	303 926,19	
Reprise déficit antérieurs	Néant	
Total dépenses de fonctionnement	303 926,19	
Recettes de fonctionnement		257 159,00
Reprise des excédents antérieurs		121 995,58
Total des recettes de fonctionnement		379 154,58
Suréquilibre de la section de fonctionnement		75 228,39
Dépenses d'investissement	119 700,00	
Déficit d'investissement antérieurs	Néant	
Total des dépenses d'investissement	119 700,00	
Recettes d'investissement		102 972,69
Reprises des excédents antérieurs		16 727,31
Total des recettes d'investissement		119 700,00
Résultat de la section d'invest. au 31 déc.	Equilibre	
Total des dépenses au 31 déc.	423 626,19	
Total des recettes au 31 déc.		498 854,58
Budget 2019 voté en suréquilibre de :		75 228,39

Il est bien évident que si nous devons faire face à des dépenses imprévues, votre Conseil Municipal, par décisions modificatives, prélèverait les financements nécessaires sur les excédents de fonctionnement.

Sauf catastrophe d'envergure, l'année 2019, s'achèvera avec un excédent confortable. **La situation financière de notre commune est saine.**

Cet excédent, allié au faible taux d'endettement de notre commune et à une fiscalité raisonnable, doit permettre à votre futur Conseil Municipal d'avoir des projets pour notre commune.

Il sera malgré tout nécessaire de faire preuve de prudence et de rechercher encore et toujours des solutions pour réduire les coûts de fonctionnement, notamment par la mutualisation de nos dépenses avec d'autres collectivités (communes, communautés de communes, ou département).



Fiscalité communale et intercommunale

Ces deux fiscalités, se retrouvant sur vos même feuilles d'imposition, il me semble judicieux de traiter ce sujet au sein de la même rubrique.

Fiscalité Communale :

Pour 2019, malgré de nombreuses incertitudes pesant encore sur les recettes des collectivités locales, et tout particulièrement sur les recettes des communes, votre Conseil Municipal, lors de sa réunion du 5 avril 2019, a pris la décision de reconduire les taux d'imposition de 2018, à savoir :

- Taxe d'habitation (T.H.) : **16.70 %**
- Taxe sur le foncier sur le bâti (T.F.B.) : **15.53 %**
- Taxe sur le foncier non bâti (T.F.N.B.) : **15.30 %**
- Contribution foncière des entreprises (C.F.E.) : **17.02%**

Ces taux d'imposition, inchangés depuis 2017, appliqués aux bases communales notifiées par les services fiscaux, procureront à notre commune les produits suivants :

Taxes	Bases	Taux	produits
Taxe d'habitation	350 800	16.70%	58 584
Taxe foncier bâti	282 900	15.53%	43 934
Taxe foncier non bâti	80 100	15.30%	12 255
Contr. fonc. Entreprises	36 700	17.02%	6 246
Total			121 019

Pour rappel, le produit 2018 était de 118 149 € soit une progression de 2.43% liée à la seule augmentation des bases, augmentation des bases qui a deux origines :

- L'accroissement du parc immobilier (constructions nouvelles, création de surfaces habitables, etc...)
- Les progressions votées par l'assemblée nationale dans le cadre de la Loi de finance, pour 2019 : 2.2 %.

Eléments de comparaison:

Taux moyens 2018 (Chiffres de la Direction Générale des finances publiques).

Taxes	National	Départemental
Taxe d'habitation	24.54 %	25.71 %
Taxe foncier bâti	21.19 %	21.40 %
Taxe foncier non bâti	49.67 %	21.04 %
Contr. fonc. Entreprises	26.43 %	Inconnu

Comparaison avec les communes françaises de la même strate de population (de 200 à 500 habitants) sur les 3 taxes acquittés par les ménages (pour les communes françaises de 200 à 500 hab. les chiffres sont ceux constatés en 2017, pour Barbuise ce sont les chiffres 2019):

Source : Bulletin statistiques de la Direction des Collectivités Locales.

Taux d'imposition		
	Communes de 200 à 500 hab.	Barbuise
Taxe d'habitation	20,25%	16,70%
Foncier bâti	16,88%	15,53%
Foncier non bâti	44,31%	15,30%

Bases d'imposition par habitant		
	Communes de 200 à 500 hab.	Barbuise*
Taxe d'habitation	1006,00	764,27
Foncier bâti	807,00	616,34
Foncier non bâti	124,00	174,5

Produits par habitant		
	Communes de 200 à 500 hab.	Barbuise*
Taxe d'habitation	204,00	127,63
Foncier bâti	136,00	95,72
Foncier non bâti	56,00	26,7
Taxes/ménages	396,00	250,05

- Pour ces calculs, la population retenue pour Barbuise est celle de la population INSEE au 1/01/2019, soit 459 hab.

Fiscalité intercommunale :

La Communauté de Communes du nogentais étant une collectivité à fiscalité propre, les conseillers Communautaires, lors de leur séance du 4 avril, ont voté les différents taux qui seront applicables en 2019. Tout comme votre Conseil Municipal, les conseillers communautaires ont reconduit pour 2019, les taux appliqués en

2018, à savoir :

- Taxe d'habitation (T.H.) : **02.48%**
- Taxe foncier sur le bâti (T.F.B.) : **01.09%**
- Taxe sur le foncier non bâti (T.F.N.B.) : **01.01%**
- Contribution foncière des entreprises (C.F.E.) : **01.05%**
- Fiscalité professionnelle de Zone* : **20.32%**

*Ne concerne que les entreprises installées sur des zones industrielles, artisanales ou commerciales financées par la communauté de communes.

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) :

L'année 2016 fut la dernière année du processus de lissage des taux, quelque soit la commune, pour un même service : **Un taux identique.**

Tous les services supplémentaires (2 circuits par semaine, collecte de déchets verts) sont financés par les communes bénéficiaires par un taux plus élevé.

Ce service étant enfin parvenu à équilibrer ses recettes et ses dépenses, **aucune augmentation** des taux n'est voté depuis 2017:

- **Barbuise**, comme toutes les autres communes de la communauté de communes, avec un service identique, le taux pour 2019 restera inchangé à **15.85 %**.
- Villenauxe la Gde où une collecte des déchets verts est assurée sur une partie de l'année se voit appliquer un taux de : **17.85 %**
- A Nogent sur Seine, sur les secteurs où les ordures sont collectées 2 fois par semaine le taux est de : **20.85 %**
- Taux dérogatoire pour 2 communes, compte tenu de la présence du centre d'enfouissement à proximité et des nuisances engendrées :
 - ◊ Marnay/ Seine : **11.89 %**
 - ◊ Saint Aubin : **7.93 %**



Nouveau...! Chéquiers Loisirs jeunes. *****

La Communauté de Communes du Nogentais met à la disposition de tous les **jeunes de 8 à 17 ans**, résidant dans l'une des 23 communes composant la C.C. du Nogentais un **chéquier loisirs jeunes**.

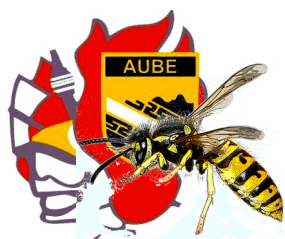
Pour 2 euros seulement, ce chéquier **nominatif** donne accès à 4 entrées à la piscine et à 4 places au cinéma Louis Lumière de **Nogent sur Seine**.

Pour en bénéficier, rien de plus simple...!

Présentez-vous au siège de la Communauté de Communes, 3, rue de la Pêcherie à Nogent Sur Seine (voir plan), en vous munissant :

- **D'un justificatif de domicile** de moins de 3 mois (factures d'électricité, téléphone, eau, ou d'une quittance de loyer, etc, etc...),
- **D'une photo d'identité** de votre ou de vos enfants pouvant bénéficier de ce *chéquier loisirs jeunes*.

- **De votre livret de famille**
- Et bien évidemment de **2 € par chéquier demandé.**
Bonnes vacances



Pompiers, guêpes, frelons et autres hyménoptères... *****

La presse locale s'est

faite l'écho à plusieurs reprises d'une décision du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aube (SDIS) en date du 4 décembre 2018, relative à la destruction des nids d'hyménoptères (guêpes frelons, abeilles, etc.).

Qu'en est-il réellement ?

Voici la position du SDIS telle que ce dernier l'a exposé dans un courrier transmis aux mairies le 21 janvier



2019.

Depuis plusieurs années, les sapeurs pompiers de l'Aube sont de plus en plus sollicités, et quelques fois pour des motifs des plus futiles (araignée sous un fauteuil ...). L'an dernier, pendant la période estivale, le SDIS de l'Aube a réalisé 9 000 interventions pour destructions d'hyménoptères contre 3 500 habituellement.

Ce surcroît d'activité a fortement pesé sur l'organisation du service notamment en :

- **Saturant** le centre de traitement des alertes,
- **Engageant des personnels** qui auraient pu manquer cruellement sur d'autres missions (secours à personnes, incendies, etc,...).
- **Epuisement des volontaires** qui ont consacré une grande partie de leur temps libre à cette activité, fatigue ayant généré une augmentation des accidents lors des interventions.
- **Un retour négatif** des bénéficiaires qui ont souvent jugés les délais d'intervention trop longs...!

Afin de réguler les sollicitations liées aux interventions ne relevant pas de l'urgence, à fortiori dans un secteur d'activité sur lequel se portent des prestataires privés, le conseil d'administration du SDIS a validé pour 2019 le principe d'une participation aux frais des bénéficiaires, si ceux-ci ne souhaitent pas faire appel à des prestataires privés. Pour l'année 2019, les forfaits d'intervention appliqué par le SDIS seront les suivants :

- **160.00 € pour la destruction d'un nid d'hyménoptères avec 2 hommes.**
- **320 € pour une destruction avec 4 hommes (Véhicule + échelle aérienne).**

Le principe de gratuité est maintenu pour les bâtiments relevant des collectivités territoriales, de l'Etat et sur la voie publique.

La commune de Barbuise disposant encore d'un Centre de Première Intervention (C.P.I.) a décidé de maintenir la gratuité de ce service aux conditions suivantes :

- En dehors de tout danger avéré et immédiat, la présence d'un nid d'hyménoptères ne présente pas un caractère d'urgence, **un rendez-vous sera donc pris** avec le demandeur, au moment le plus propice, en général le soir, quand toutes les bestioles seront de retour au nid.
- Que le nid **soit accessible avec les moyens qui sont les nôtres**. Si celui-ci est situé à grande hauteur, et nécessite l'emploi de moyens appropriés, vous aurez le choix entre le SDIS ou un prestataire privé, dans ce cas l'intervention sera à votre charge. Je laisse toute latitude à nos sapeurs pompiers pour apprécier et juger de la faisabilité de l'intervention.
- Que vos sapeurs-pompiers **volontaires et bénévoles** soient en mesure d'intervenir. Ils ne sont plus que 5 et ils partent quelques fois en vacances.....

Voici quelques unes des espèces d'hyménoptères que vous risquez de rencontrer :

Les Guêpes : Il existe en France de très nombreuses espèces de guêpe, en général reconnaissables à l'intensité et à la disposition des bandes jaunes et noires de l'abdomen. Celles qui nous intéressent sont les guêpes dites sociables qui construisent un nid au printemps, pouvant vers la fin de l'été renfermer plusieurs milliers d'individus susceptibles de devenir très vite agressifs si ils

Les C.P.I. rendent d'immenses services à la population, mais dans de trop nombreux cas ceux-ci sont appelés à disparaître par manque de vocations. Si vous souhaitez les rejoindre et apporter vous-même votre aide, n'hésitez pas à déposer votre candidature à la mairie.

se sentent menacés. Ces guêpes sont en générales insectivores, nourrissant leurs larves avec une bouillie d'insectes (mouches, moustiques, chenilles, papillons, etc... Pour des raisons biologiques, vers le mois d'août quand la colonie cesse de grandir, elles recherchent le sucre dont elles ont besoin en s'attaquant aux fruits. C'est généralement à cette période que leur présence devient gênante.



Guêpe commune (*Vespula vulgaris*) : Taille des ouvrières adultes de 12 à 17 mm, la reine est plus longue 20 mm.

La guêpe Germanique

(*Vespula germanica*) : taille des ouvrières adultes 13 mm en moyenne, la reine 18 mm. Les nids sont construits par trituration de fibres de bois et de salive réalisant ainsi une sorte de papier mâché. Pour ces deux espèces les nids sont semblables et pouvant se rencontrer en maints endroits, dans le sol, un trou de mur, accrochés à une charpente ou un arbre.



Les polistes : Très semblables aux guêpes, elles s'en distinguent par leurs longues pattes trainantes en vol, et leur taille généralement plus longue. Le nid est très souvent disposés sur des supports artificiels et tout particulièrement sous les tuiles, il est dépourvu d'enveloppe extérieure. Toutes les guêpes possèdent un dard, leur piqûre est douloureuse, mais à la différence des 2 espèces précédentes, les polistes sont peu agressifs



Proches des habitations, ces nids présentent un danger et doivent-être détruits. En milieu naturel et à grande hauteur, les guêpes présentent peu de danger et rendent de grands services (j'ai pu observer l'an dernier une colonie prédateur de façon systématique les papillons de la pyrale du buis...

Les abeilles : Environ 1 000 espèces en France, la plus connue est l'Apis mellifera domestiquée depuis des siècles, c'est elle qui produit le miel. Toutes les abeilles ne produisent pas de miel et toutes ne vivent pas en groupe, mais toutes sont des insectes pollinisateurs, ce qui signifie qu'elles permettent à 80 % des espèces végétales de se reproduire....

Les abeilles domestiques sont protégées, la destruction des colonies fondées par des essaims volages, est toutefois possible si leur capture par un apiculteur et impossible et si elles constituent un danger pour l'homme ou les animaux.

Les bourdons, insectes exclusivement végétariens, sont

Abeille, et quelques unes des espèces de bourdon.



Abeille domes-

Abeille charpentière ou Xylocope violacée



Bourdon terrestre

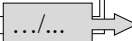


Bourdon des champs



Bourdon des pierres

* Les insectes représentés ci-dessus sont des ouvrières, en général les reines sont plus grosses, les mâles, parfois très différents sont peu nombreux et dépourvus de dard.



très proches des abeilles, ils fondent des colonies annuelles de quelques centaines d'individus, bien qu'ils possèdent un dard, ils ne sont pas agressifs et ne piquent que très rarement par réflexe de défense (prise en main par exemple). C'est cette qualité qui les fait préférer aux abeilles pour la pollinisation des plantes à l'intérieur des serres.

Les frelons : Qui sont des guêpes de grande taille, possèdent une biologie très proches de ces dernières. 2 espèces existent maintenant en France : le frelon européen (*Vespa crabro*) et depuis 2004 le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*). Ces deux espèces sont carnivores,



Frelon asiatique ou frelon à pattes jaunes

ouvrières: 20-30
reines: 25-30 mm



Frelon d'Europe
Vespa crabro

ouvrières: 25-30
reines: 35-40 mm

les larves sont élevées par une bouillie d'insectes capturés par les ouvrières. Le frelon asiatique prédate les abeilles domestiques et ces dernières, en milieu urbanisé, peuvent représenter près de 75 % des proies capturées. Si les abeilles asiatiques savent se défendre, leur homologues européennes sont souvent impuissantes. Bien plus que les abeilles capturées, c'est la mobilisation des abeilles lors des attaques qui met la ruche en péril. Pendant qu'elles défendent leur colonie, les ouvrières ne butinent pas, les larves ne sont plus nourries et les réserves de la ruche s'amenuisent.

Le frelon asiatique est-il dangereux ? : Beaucoup d'informations circulent sur ce sujet dont certaines sont totalement fantaisistes. Pour plus d'informations, je vous conseille vivement de visionner la conférence de Mme VILLEMANT du muséum d'histoire naturelle, voici le lien : <https://www.youtube.com/watch?v=iMmbpPzqUXo>.

Les piqûres des hyménoptères quelle que soit l'espèce, sont toujours très douloureuses mais rarement dangereuses, sauf en cas d'allergie ou de piqûre dans la gorge. Dans ces deux cas une seule piqûre peut-être mortelle et dans ces deux cas seulement (Voir l'article de santé magazine): (<https://www.santemagazine.fr/sante/soins-premiers-secours/piqures-insectes/frelon-asiatique-que-faire-en-cas-de-piqure>).

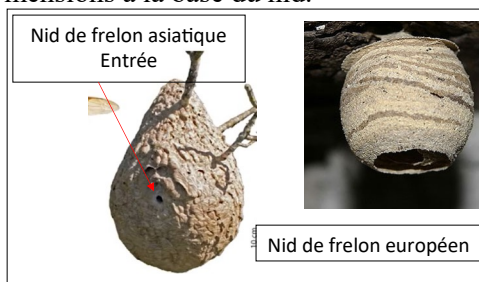
Les frelons n'injectent pas plus de venin qu'une guêpe

ou une abeille, soit environ 15 µl. Pour l'abeille, la dose peut-être même plus importante puisque le dard et les glandes à venin restent dans la peau.

Ce qui rend les frelons dangereux c'est leur agressivité et leur nombre. Lorsqu'ils se sentent menacés, ce qui peut se produire dès que l'on est à moins de 5 m du nid, ils attaquent en groupe et comme les colonies peuvent compter parfois plus de 2 000 individus...

Le frelon asiatique est une espèce invasive, ses nids doivent être détruits à chaque fois que cela est possible.

Comment identifier un nid de frelons asiatiques ? Les frelons asiatiques construisent en général deux nids, un nid primaire de forme sphérique en général pas très haut, ce premier nid est abandonné au cours de la saison pour un nid secondaire beaucoup plus gros en forme de jambon et dans la grande majorité des cas, en hauteur souvent dans un arbre. Par contre le frelon européen établit toujours son nid à l'abri (sols, arbres, greniers, etc...). Les nids de frelons asiatiques possèdent toujours une entrée latérale de faible dimension à la différence des nids de frelons européens qui possèdent une entrée de grande dimensions à la base du nid.



Perché, en haut des arbres, le nid du frelon asiatique passe souvent inaperçu et ne présente que peu de danger, sauf en cas de chute, dans ce cas la

panique, s'empare de toute la colonie...

Il est bien évident qu'un nid situé à grande hauteur ne peut-être traité par nos pompiers. Seuls les centres de secours du SDIS ou les entreprises spécialisées pourront intervenir.

Tenter de détruire un nid seul, et sans équipement, peut-être extrêmement dangereux.

Adresses utiles : C.P.I de Barbuise:

GRAVE Jean-Michel : 06 07 03 46 40 ou 03 25 21 32 57

DHENIN Florian : 09 75 95 63 17 ou 06 67 89 19 10

VERRIER Samuel : 09 67 57 43 03 ou 06 18 52 68 19

HUSSON Carole : 06 84 57 56 51

HUSSON Nicolas : 06 30 74 10 67

SDDIS Aube : poste fixe le 18, téléphone mobile : 112

SOS abeilles : <https://lapiculteur.com/sos-essaim-de-l-aube>.

Guêpes-Apens à Saudoy (51) : 06 43 10 66 24

Guêpes contrôle à Troyes travaille sur tout le département : 06 29 30 29 51 (tarifs sur le site <https://www.guepes-controle.fr>).

Et pour tout renseignement votre mairie : 03 25 21 40 49

Retour en images sur l'activité de nos associations.

L'association des parents d'élèves de Barbuise :



Voici une jeune association, pleine de ressources et d'originalités...

Après la réussite de la chasse au trésor du 22 mai (voir photo ci-contre), ce fut l'apothéose avec la traditionnelle fête des écoles le 21 juin. Le soleil étant au rendez-vous, tout était réuni pour que cette fête des écoles soit un succès et ce fut un succès.

Après un spectacle d'excellente qualité, la remise des prix, et les chants des enfants de nos trois classes, chacun à pu profiter des charmes de cette première soirée estivale en se restaurant auprès du buffet.

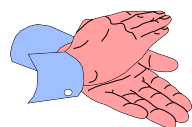


Initiatives Barbuise : Créée en juin 1982, avec pour 1^{er} Président notre ami Fred qui nous a quitté le 17 avril dernier, Initiatives Barbuise vient de fêter ces 37 ans...! Après toutes ces années, votre association reste toujours aussi dynamique. Photo ci-dessous, **le carnaval le 30 mars 2019 :**



Sous un soleil radieux, annonceur d'un été particulièrement chaud, **la brocante 2019** fut un véritable succès.

Puis ce fut le traditionnel 14 juillet avec son banquet républicain qui a réuni près de 100 convives. Un grand **merci à Initiatives Barbuise** pour l'organisation de cette manifestation **Merci à Philippe, Jean-Christophe, Sylvain et Florian** qui se sont dévoués pour rôtir jambons et poulets. **Merci à Bénédicte, Colette, Liliane, Sylvie, Arnaud** et quelques autres pour la préparation des entrées et le service. **Merci à Véronique** pour la barbe à papa ainsi qu'à **Maryline** pour les pop corns, aux danseurs qui chaque année anime la fin du repas, sans oublier toutes celles et tous ceux qui se sont dévoués pour tenir les jeux et acheter les différents lots, **merci** aussi aux généreux donateurs de la chasse au trésor.



Bravo et Merci :

- ◆ A **Dany FELICE** pour la réalisation de l'accessibilité du cimetière et le scellement des potelets en bordure de la chaussée.
- ◆ A **Yvon VOISEMBERT** pour le broyage de la pointe entre la rue de la Garenne et la rue de l'Erable,
- ◆ A **Florian DHENIN** pour la reprise du carrelage de la salle polyvalente,
- ◆ A **Florian DHENIN et Sylvain GRANGÉ** pour la préparation des élections européennes et notamment pour l'accroissement, dans l'urgence, des surfaces d'affichage.
- ◆ A la **société de chasse de Courtavant** qui a participé activement à la réfection de la toiture de la salle paroissiale confiée à la Société de rénovation GRADOS-SALAMAJ.



- ◆ A l'**entreprise SIMONNET** pour le prêt de matériel.
- ◆ A l'**ensemble des agents communaux** pour leur implication, leur dévouement et leur disponibilité, tant auprès de notre commune, que de ses habitants.

- ◆ A **Juan, Sarah et Quentin** pour leur réussite au baccalauréat. Tous nos vœux de réussite pour leurs études supérieures.
- ◆ Aux **parents d'élèves des écoles de Barbuise** pour la réalisation des jeux dans les cours d'école.



Bienvenue parmi nous à

- Madame **BINERUY Tiphaine** et à Monsieur **SANDIG Mickaël**, 10, rue du Tripiéd aux Vigneaux.
- Madame **LASSAUT Anaïs** et Monsieur **GENNERAT Gaëtan** 01 bis, rue de Cournoue à Courtavant.
- Madame **LAFFON Wendy** et Monsieur **MOLLOT Jérémy** 03 bis, rue du Tripiéd aux Vigneaux.
- Madame **CHAUDRON Nathalie** et ses enfants au 09, rue Roger Jérôme à Soulaunoy.

J'ai de plus en plus de difficultés à rédiger cette rubrique, Les nouveaux arrivants ne se présentant plus systématiquement en mairie où ils sont pourtant assurés de recevoir le meilleur accueil. Pensez malgré tout à vous inscrire sur les listes électorales, désormais cette formalité peut-être accomplie à tous mo-



Tous nos vœux de bonheur à

Sébastien PELÉ et Aurélie TARJOT, domiciliés 3, route de Liours à Courtavant qui ont uni leur destinée le 30 mars 2019 en la mairie de Barbuise.



Félicitations :

Aux heureux parents et longue et belle vie à **Chloé PITSCHON** née le 02 juillet 2019 à Provins La famille est domiciliée 1, chemin des Vignes aux Vigneaux.



Baptêmes civils :

Coraline PELÉ née le 11 septembre 2013 et **Antonin PELÉ** né le 31 mai 2016, domiciliés 3, route de Liours à Courtavant ont reçu le baptême civil et républicain en la mairie de Barbuise le 30 mars 2019.

Sarah PITSCHON née le 14 mars 2013, domiciliée 01, chemin des Vignes aux Vigneaux a reçu le baptême civil et républicain en la mairie de Barbuise le 27 avril 2019.



Adieux et sincères condoléances aux familles et amis de :

Monsieur **Frédéric JOUAN** né à Paris 14ème, 28 mars 1959, domicilié 12, rue Georges Lapierre à Courtavant, décédé le 17 avril 2019 à Troyes. (10).

Monsieur **Michel FOINANT** né le 13 mars 1958 à Bar sur Aube (10), domicilié 16, rue Georges Lapierre à Courtavant, décédé le 24 juin 2019 à Bar Le Duc (55).

Bonnes vacances à toutes et à tous-Prudence sur la route.
Prochain numéro de votre Barbuise infos : janvier 2020
Merci pour l'aide apportée dans la rédaction de ce bulletin à :
Véronique, Clarisse, et Colette .
 Le Maire / Alain Boyer